

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
LUNDI 7 JUIN 2021, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
  - 1.1 Séance tenue à huis clos par visioconférence
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2021
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
  - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
  - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 mai 2021
  - 5.3 Dépôt du rapport financier 2020 et du rapport de vérification externe
  - 5.4 Adoption du Règlement no 2021-12 modifiant le *Règlement sur la gestion contractuelle no 2018-11*
  - 5.5 Adoption du Règlement no 2021-13 abrogeant le Règlement no 2013-03 concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux
  - 5.6 Avis de motion et présentation du *Règlement no 2021-14 abrogeant le Règlement no 2019-11 et ses amendements concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*
  - 5.7 Rémunération du personnel électoral
  - 5.8 Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection
  - 5.9 Adoption de la Politique et du plan d'action pour les familles et les aînés d'Eastman
  - 5.10 Entente de prêt d'un local au Frigo communautaire Eastman
6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
  - 6.1 Autorisation de passage du Grand tour cycliste de la Fondation de La Fontaine
  - 6.2 Embauche d'animateurs, d'aide-animateurs et d'une coordonnatrice pour le camp de jour 2021
  - 6.3 Tarification des inscriptions au camp de jour 2021
  - 6.4 Embauche des employés du bureau d'accueil touristique pour l'été 2021
  - 6.5 Demande d'aide financière pour les Journées du patrimoine religieux du Québec – 4e édition
  - 6.6 Signature d'ententes intermunicipales de loisirs
  - 6.7 Achat d'un présentoir antique
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1 Formation du comité de suivi responsable de la mise en place du *Programme de prévention en santé et sécurité du travail*
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
  - 8.1 Octroi du contrat de fourniture de matériaux granulaires pour le rechargement de divers chemins
  - 8.2 Interdiction de stationnement en bordure de la rue Bellerive et du chemin de la Feuillade
  - 8.3 Demande de changement de la date de fin des travaux au programme RIRL-2020-958
  - 8.4 Autorisation de dépenses pour l'acquisition de deux véhicules pour le service des travaux publics
  - 8.5 Octroi d'un contrat pour des travaux de rapiéçage d'asphalte et pavage divers
  - 8.6 Embauche d'une employée saisonnière à temps partiel – Parcs et espaces verts

8.7 Autorisation de dépenses pour l'achat de plantes et végétaux pour les aménagements paysagers et l'entretien des parcs et espaces verts

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en mai 2021

10.2 Nomination des commissaires au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

10.3 Demande de dérogation mineure relative à la possibilité de construire sur des lots modifiés après la date d'entrée en vigueur du règlement de zonage no 2012-08, sur le chemin du Haut-Boisé, sur les lots 2 235 906, 2 235 910, 2 235 912 et 2 456 727

10.4 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

10.5 Adoption du *Règlement numéro 2021-06 amendant le Règlement de zonage no 2012-08*

10.6 Adoption du *Règlement no 2021-11 amendant le Règlement de construction no 2013-06*

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité d’Eastman tenue le 7 juin 2021 à 19 h 30 par visioconférence conformément aux dispositions du *Code municipal* et du décret ministériel d’état d’urgence.

Sont présents à cette visioconférence le maire Yvon Laramée, les conseillères Heidi Fortin et Nathalie Lemaire ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin.

La séance est présidée par le maire. La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Lise Coupal, est également présent et agit comme secrétaire d’assemblée. Le maire ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

**Résolution  
2021-06-155**

**1.1 Séance tenue à huis clos par visioconférence**

**ATTENDU QUE** depuis le 4 juin courant, la région de l’Estrie est passée en zone orange – alerte interdisant tout rassemblement de personnes dans un lieu public fermé;

**ATTENDU QU’**il est dans l’intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**DE** tenir la présente séance par visioconférence et à huis clos pour permettre aux membres du Conseil de prendre part, délibérer et voter de façon sécuritaire et conforme aux consignes sanitaires.

*Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.*

**2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**Résolution  
2021-06-156**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**D’adopter** l’ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2021 tel que soumis, en y apportant les modifications suivantes :

**Ajout des points suivants :**

- 9.1 Nomination d’un membre non élu au comité consultatif en environnement (CCE)
- 9.2 Dépôt d’une demande d’autorisation ministérielle pour les travaux de rehaussement du chemin Khartoum (phase 3)

**Retrait du point suivant :**

- 5.9 Adoption de la Politique et du plan d’action pour les familles et les aînés d’Eastman

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2021**

**Résolution  
2021-06-157**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**D'**adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### **4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de correspondances reçues entre le 23 avril et le 21 mai 2021.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture (sur demande par courriel).

#### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE**

##### **5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)**

Le maire confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

##### **5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 mai 2021**

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des déboursés réalisés du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2021 pour un montant totalisant 470 703,38 \$, dont près de 180 000 \$ à Normand Jeanson excavation pour le versement des deux derniers mois de déneigement et la libération de la retenue. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

##### **5.3 Dépôt du rapport financier 2020 et du rapport de vérification externe**

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport financier 2020, le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 du *Code municipal du Québec* ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre. Ces documents peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture.

##### **5.4 Adoption du Règlement no 2021-12 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle no 2018-11**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* no 2018-11 ;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du projet de loi 67 qui prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité, doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité en conséquence;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 3 mai 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

**Résolution  
2021-06-158**

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

**D'adopter le *Règlement no 2021-12 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle no 2018-11* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.**

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-06-159**

**5.5 Adoption du *Règlement no 2021-13 abrogeant le Règlement no 2013-03 concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux***

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le *Règlement 2013-03 concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux le 4 mars 2013*;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'abroger ce règlement en raison du contexte particulier lié à la pandémie de COVID-19;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 3 mai 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

**D'adopter le *Règlement no 2021-13 abrogeant le Règlement no 2013-03 concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.**

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**5.6 Avis de motion et présentation du *Règlement no 2021-14 abrogeant le Règlement no 2019-11 et ses amendements concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire***

Avis de motion est donné par Carol Boivin à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement no 2021-14 abrogeant le Règlement no 2019-11 et ses amendements concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

Ce règlement vise à mettre à jour les règles de contrôle et de suivi budgétaire, à déléguer certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et à autoriser l'élargissement des pouvoirs du directeur général;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi. Une copie sera également disponible pour consultation à l'hôtel de ville suite à son adoption et déposée sur le site web de la Municipalité par la même occasion.

**Résolution  
2021-06-160**

**5.7 Rémunération du personnel électoral**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de fixer la rémunération du personnel électoral qui agira dans le cadre des élections du 7 novembre 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

**D'adopter le tarif de rémunération pour le personnel électoral de la Municipalité joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.**

**D'autoriser la trésorière-comptable à payer, sur recommandation du président d'élection ou de la secrétaire, les personnes qui auront travaillé selon le présent tarif.**

Résolution  
2021-06-161

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**5.8 Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection**

**ATTENDU QUE** l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

**ATTENDU QUE** le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8)*, le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B)*, lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2)* et le *Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3)* (ci-après : le *Règlement du DGE*);

**ATTENDU QU'**en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

**ATTENDU QUE** le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

**ATTENDU QU'**en vertu des troisième et quatrième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

**ET RÉSOLU** de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

**ET DE** transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-162

**5.9 Entente de prêt d'un local au Frigo communautaire Eastman**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman considère que le projet de Frigo communautaire Eastman se veut un projet rassembleur qui s'étalera dans le temps pour combler des besoins toujours présents en rapprochant les aliments sains des citoyens dans un endroit convivial;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite encourager Frigo communautaire Eastman en proposant à l'organisme de s'installer au local municipal du Parc Missisquoi-Nord et que ce local convient parfaitement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

**DE** convenir d'une entente de prêt du local du Parc Missisquoi-Nord situé au 37 rue des Pins sud avec Frigo communautaire Eastman;

**ET D'**autoriser le maire Yvon Laramée et le directeur général et secrétaire-trésorier Marc-Antoine Bazinet à signer pour, et au nom de la Municipalité, tout document requis.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Résolution  
2021-06-163

### 6.1 Autorisation de passage du Grand tour cycliste de la Fondation de La Fontaine

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**D'**autoriser le passage des cyclistes sur le territoire de la Municipalité d'Eastman dans le cadre du Grand tour cycliste organisé par la Fondation de La Fontaine, qui aura lieu le 20 août 2021, conformément à la demande d'autorisation dans le cadre de la tenue d'un événement particulier dûment complétée.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-164

### 6.2 Embauche d'animateurs, d'aide-animateurs et d'une coordonnatrice pour le camp de jour 2021

**ATTENDU** l'ouverture du camp de jour 2021 prévue pour la période comprise entre le 28 juin et le 20 août;

**ATTENDU** la recommandation de la coordonnatrice des loisirs d'embaucher les candidats retenus à la suite des entrevues menées;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**DE** confirmer l'embauche des animateurs de camp de jour Rosalie Langlois, Alexanne Gaudreau, Jasmine Rathier et Joanie Ouellet, des aide-animateurs Benjamin Lavoie, Johan Darie, Léo Gendron-Roy, Salvador Russo Bédard, Ernestine Simon et Lila Nou, de l'accompagnatrice Laurence Dubé ainsi de la coordonnatrice de camp de jour Claudie Turgeon, le tout conformément aux conditions en annexe.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-165

### 6.3 Tarification des inscriptions au camp de jour 2021

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**DE** fixer les tarifs d'inscription au camp de jour comme suit :

RÉSIDENT D'EASTMAN			
1 ENFANT	ANIM. 8h30-16h	+ SERV. GARDE	TOTAL
À LA SEMAINE	65 \$	30 \$	95 \$
ÉTÉ COMPLET	325 \$	150 \$	475 \$
2 <sup>È</sup> ET 3 <sup>È</sup> ENFANT (-30%)	ANIM. 8h30-16h	+ SERV. GARDE	TOTAL
À LA SEMAINE	46 \$	30 \$	76 \$
ÉTÉ COMPLET	228 \$	150 \$	378 \$

NON-RÉSIDENT			
1 ENFANT	ANIM. 8h30-16h	+ SERV. GARDE	TOTAL
À LA SEMAINE	130 \$	30 \$	160 \$
ÉTÉ COMPLET	650 \$	150 \$	800 \$
2 <sup>È</sup> ET 3 <sup>È</sup> ENFANT (-30%)	ANIM. 8h30-16h	+ SERV. GARDE	TOTAL
À LA SEMAINE	91 \$	30 \$	121 \$
ÉTÉ COMPLET	455 \$	150 \$	605 \$

**FRAIS DE RETARD** + 10% sur les frais dès le 28 juin si des places sont encore disponibles

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-06-166

#### **6.4 Embauche des employés du bureau d'accueil touristique pour l'été 2021**

**ATTENDU** la réouverture du bureau d'accueil touristique prévue du 24 juin au 6 septembre 2021;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**DE** procéder à l'embauche de Sharon Gagné, Diane Duquette et Renée Drolet conformément à l'annexe jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-06-167**

#### **6.5 Demande d'aide financière pour les Journées du patrimoine religieux du Québec – 4<sup>e</sup> édition**

**ATTENDU** le dépôt d'une demande d'aide financière de la Fabrique Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour la tenue d'activités dans le cadre de la 4<sup>e</sup> édition des Journées du patrimoine religieux qui aura lieu les 11 et 12 septembre 2021;

**ATTENDU QUE** la Fabrique a également déposé une demande d'aide financière au programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog;

**ATTENDU QUE** le projet implique aussi trois municipalités voisines dont Austin, St-Étienne-de-Bolton et Potton, lesquelles ont aussi été sollicitées financièrement;

**ATTENDU QUE** le projet consiste en une série d'activités ayant pour but de valoriser les aspects patrimonial, architectural et culturel du milieu par l'ouverture des églises et des cimetières des quatre municipalités;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**D'**accepter de contribuer financièrement au projet de la 4<sup>e</sup> édition des Journées du patrimoine religieux, pour un montant de 700 \$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-06-168**

#### **6.6 Signature d'ententes intermunicipales de loisirs**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman organise, sur son territoire, des activités de loisirs et un camp de jour estival qui pourrait accueillir des citoyens externes à la municipalité sans surtaxe et à un coût abordable pour les municipalités partenaires;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman administre un bureau d'accueil touristique estival (BAT) et qu'il serait enclin à en faire profiter d'autres municipalités;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**D'**autoriser le maire Yvon Laramée et le directeur général et secrétaire-trésorier Marc-Antoine Bazinet à signer des ententes intermunicipales de loisirs avec les municipalités intéressées.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-06-169**

#### **6.7 Achat d'un présentoir antique**

Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

**D'**autoriser l'achat d'un présentoir antique en bois franc avec vitres au montant de 700 \$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**



**Résolution  
2021-06-170**

**7.1 Formation du comité de suivi responsable de la mise en place du Programme de prévention en santé et sécurité du travail**

**ATTENDU** la résolution 2020-03-59 adoptant le *Programme de prévention en santé et sécurité du travail* et la création d'un comité de suivi SST;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier la formation du comité de suivi responsable de la mise en place du Programme;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

**DE** nommer les membres du comité de suivi SST suivants :

- Le directeur du service de sécurité incendie Daniel Lefebvre, responsable du comité de suivi SST;
- L'inspecteur Marc Éthier, représentant les cols blancs;
- L'ouvrier de maintenance Martin Bourbonnais, représentant les cols bleus;
- Le pompier Noël Simard, représentant le service de sécurité incendie;
- Et le conseiller Maurice Séguin.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)**

**Résolution  
2021-06-171**

**8.1 Octroi du contrat de fourniture de matériaux granulaires pour le rechargement de divers chemins**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de matériaux granulaires pour le rechargement de divers chemins;

**ATTENDU QU'**au terme de la démarche, trois (3) soumissions ont été déposées à savoir :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Prix tonne-km</b>	<b>Total avant taxes</b>
Normand Jeanson excavation inc.	16,00 \$ / tonne	5,668 \$ / tonne-km	54 170,00 \$
Construction DJL	16,25 \$ / tonne	10,01 \$ / tonne-km	65 640,00 \$
Sintra	14,10 \$ / tonne	10,73 \$ / tonne-km	62 080,00 \$

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

**D'**octroyer le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires pour le rechargement de divers chemins à Normand Jeanson excavation inc., le tout pour un montant approximatif de 54 170 \$ avant les taxes;

**ET D'**autoriser le directeur des travaux publics à mandater, pour un montant estimé à 15 000 \$ avant taxes, divers fournisseurs pour le transport desdits matériaux.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-06-172**

**8.2 Interdiction de stationnement en bordure de la rue Bellerive, du chemin de la Feuillade et du chemin de Petite-Rivière**

**ATTENDU QUE** la rue Bellerive et les chemins de la Feuillade et Petite-Rivière ne possèdent pas une largeur suffisante pour circuler de façon sécuritaire tout en permettant le stationnement en bordure;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'interdire le stationnement des véhicules en bordure de la rue Bellerive et du chemin de Petite-Rivière;

D'interdire le stationnement des véhicules le long du chemin de la Feuillade (de la rue des Jacinthes au bout du chemin de la Feuillade) et ce, dès que les travaux d'aménagement du stationnement seront terminés;

**ET D'autoriser** le directeur des travaux publics à placer la signalisation adéquate aux endroits prévus.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-06-173**

### **8.3 Demande de changement de la date de fin des travaux au programme RIRL-2020-958**

**ATTENDU QUE** les modalités d'application du programme RIRL-2020-958 prévoient que la Municipalité d'Eastman a douze mois pour réaliser les travaux à partir de la date figurant à la lettre d'annonce du ministre, soit le 9 novembre 2020, donc pour au plus tard le 9 novembre 2021;

**ATTENDU QUE** les modalités d'application du programme prévoient aussi un mécanisme de prolongation du délai accordé si des contraintes empêchent la pleine réalisation des travaux;

**ATTENDU QUE** la demande de prolongation doit être accompagnée d'une résolution de la Municipalité d'Eastman;

**ATTENDU QUE** dans l'une des sections du chemin du Lac d'Argent, c'est-à-dire la section située entre la route 112 et le chemin du Théâtre où des travaux de prolongement du service d'eau potable doivent être faits et pour laquelle une autorisation ministérielle doit être demandée en vertu de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (articles 22 ou 32) et pour laquelle il n'y aura pas de réponses possibles avant au minimum l'automne 2021 étant donné que des études complémentaires sont requises dues à la présence de sols contaminés;

**ATTENDU QUE** la section située entre la route 112 et le chemin du Théâtre où des travaux de prolongement du service d'eau potable doivent être faits et pour laquelle une subvention a été obtenue dans le cadre du programme FIMEAU (2027097) dont la date de fin des travaux autorisée est le 28 octobre 2022;

**ATTENDU QU'IL** sera requis lors de la réalisation des travaux de reconstruction du service de voirie et du prolongement du service d'eau potable de relocaliser certains services d'utilités publiques dont les services d'Hydro-Québec, d'Axion et de Bell pour lesquels la Municipalité d'Eastman est toujours en attente des différents délais imposés par ces fournisseurs de services pour l'analyse, l'évaluation et la planification des travaux sans compter que des protocoles d'ententes devront être signés;

**ATTENDU QUE** le montant final du règlement d'emprunt ne peut pas être connu avant d'obtenir le montant du coût des travaux de relocalisation des services d'utilités publiques et que les travaux de relocalisation des services d'utilités publiques devront être réalisés avant ceux des services municipaux pour lesquels il est peu probable que ces travaux soient réalisés avant la fin de l'automne 2021;

**ATTENDU QU'il** est sera requis lors de la réalisation des travaux de reconstruction du service de voirie et du prolongement du service d'eau potable de relocaliser un mur de soutènement situé dans l'emprise de la compagnie ferroviaire du CP pour lequel la Municipalité d'Eastman est en discussion afin de pouvoir signer un protocole d'entente pour la réalisation des travaux;

**ATTENDU QU'il** est important que les normes sanitaires soient rigoureusement respectées durant la période des travaux ce qui demandera un surplus de temps au niveau du travail à effectuer;

**ATTENDU QUE** l'ingénieur responsable de la conception des plans et devis ne recommande pas de travaux de pavage tard dans la saison, c'est-à-dire en novembre;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

**DE** demander une prolongation du programme RIRL-2020-958 jusqu'au 30 décembre 2022 afin de permettre un travail de qualité et obtenir les différentes autorisations requises.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-06-174**

#### **8.4 Autorisation de dépenses pour l'acquisition de deux véhicules pour le service des travaux publics**

**ATTENDU** la vétusté des deux camionnettes du service des travaux publics ne répondant plus aux critères de fiabilité et de sécurité;

**ATTENDU QU'**afin d'être en mesure poursuivre ses opérations, le service des travaux publics se doit de remplacer ces véhicules dans les meilleurs délais;

**ATTENDU QUE** les crédits budgétaires requis n'ont pas été prévus au Programme triennal d'immobilisations 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

**DE** mandater le directeur des travaux publics à demander des prix pour deux véhicules usagés (année 2016 ou plus récent, 80 000 km et moins);

**D'**autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'acquisition des meilleurs véhicules soumis pour un montant total ne pouvant excéder 60 000 \$ avant les taxes et à procéder à la vente ou à l'échange des deux camionnettes vétustes de la manière la plus appropriée;

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-06-175**

#### **8.5 Octroi d'un contrat pour des travaux de rapiéçage d'asphalte et pavage divers**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à la réfection de certains chemins de la municipalité;

**ATTENDU QU'**une demande de prix a été faite conformément au *Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle*;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

**D'**octroyer le contrat de rapiéçage d'asphalte et de pavage d'une partie des rues Meunier et de Normandie et du chemin Bellevue à Les Pavages Lavallée & Leblanc inc, au montant de 11 065,50 \$ avant les taxes, conformément à la soumission no chris2021-154.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-06-176**

#### **8.6 Embauche d'une employée saisonnière à temps partiel – Parcs et espaces verts**

**ATTENDU** l'ampleur des travaux à réaliser en horticulture pour l'été 2021;

**ATTENDU** la recommandation du comité des travaux publics d'embaucher une ressource affectée principalement au désherbage et au nettoyage des plates-bandes municipales;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'embaucher Madame Manon Lamothe à titre de journaliste saisonnière à temps partiel – Parcs et espaces verts, de juin à octobre 2021, conformément aux conditions en annexe.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-06-177**

### **8.7 Autorisation de dépenses pour l'achat de plantes et végétaux pour les aménagements paysagers et l'entretien des parcs et espaces verts**

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

**D'**autoriser un budget de 15 000 \$ avant les taxes pour l'achat de plantes et végétaux pour l'aménagements paysagers et l'entretien des parcs et espaces verts;

**ET D'**affecter au paiement de ces sommes le fonds parcs et terrains de jeux.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**Résolution  
2021-06-178**

### **9.1 Nomination d'un membre non élu au comité consultatif en environnement (CCE)**

**ATTENDU QUE** selon la politique concernant le fonctionnement des comités consultatifs du conseil municipal sur lesquels siègent des membres non élus pour former un comité élargi, les membres non élus sont nommés par résolution du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

**DE** nommer M. Yves Quintin comme membre citoyen pour siéger au comité consultatif en environnement (CCE)

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-06-179**

### **9.2 Dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour les travaux de rehaussement du chemin Khartoum (phase 3)**

**ATTENDU QUE** les travaux de rehaussement du chemin Khartoum (phase 3) nécessitent une autorisation ministérielle délivrée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

**D'**autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Marc-Antoine Bazinet à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Eastman, la demande d'autorisation ministérielle auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu du paragraphe 4, du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

**ET D'**autoriser le paiement de la somme exigible de 699 \$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**Résolution  
2021-06-180**

### **10.1 Liste des permis de construction émis en mai 2021**

### **10.2 Nomination des commissaires au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)**

**ATTENDU QUE** le mandat des commissaires au CCU est échu;

**ATTENDU QU'**en vertu du règlement municipal no. 2002-02 et ses amendements, le conseil doit procéder, par voie de résolution, à la nomination des commissaires au CCU;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

**DE** nommer, les personnes suivantes à titre de commissaire au CCU :

<b>Commissaires</b>	<b>Durée du mandat</b>	<b>Échéance</b>
Danielle Bolduc	1 an	1 <sup>er</sup> mai 2022
Yves Lussier	2 ans	1 <sup>er</sup> mai 2023
Réjean Paul	2 ans	1 <sup>er</sup> mai 2023
Charles Simard	2 ans	1 <sup>er</sup> mai 2023

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-06-181**

**10.3 Demande de dérogation mineure relative à la possibilité de construire sur des lots modifiés après la date d'entrée en vigueur du règlement de zonage no 2012-08, sur le chemin du Haut-Boisé, sur les lots 2 235 906, 2 235 910, 2 235 912 et 2 456 727**

**ATTENDU QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée concernant la constructibilité des lots à une altitude supérieure à 460 mètres, situés dans la zone RT-2 (2<sup>e</sup> phase chemin du Haut-Boisé);

**ATTENDU QUE** l'article 7.1.6 du Règlement de zonage 2012-08 interdit toute construction à une altitude supérieure à 460 m, sauf sur les lots qui répondent aux critères y mentionnés, soit être un lot distinct existant à la date d'entrée en vigueur du règlement et être accessible « par un accès cadastré (...) relié à une rue conforme au Règlement de lotissement », en l'occurrence le chemin des Étoiles;

**ATTENDU QUE** les lots 2 235 906, 2 235 910, 2 235 912 et 2 456 727 (cadastre de rue) répondent à ces exigences actuellement et que le projet de construction de la rue est donc actuellement réalisable s'il est conforme à tous les autres règlements applicables;

**ATTENDU QUE** le demandeur souhaite modifier la configuration du cadastre afin de réduire la longueur de la rue projetée d'environ 40 mètres afin de limiter le déboisement et les volumes de remblai/déblai;

**ATTENDU QUE** cela ferait perdre le privilège accordé par l'article 7.1.6 du Règlement de zonage 2012-08 aux lots ci-haut mentionnés, et que la demande consiste donc à obtenir une dérogation mineure audit article 7.1.6 pour ces 4 lots, afin qu'ils restent constructibles même si modifiés après la date d'entrée en vigueur du Règlement de zonage 2012-08 (26 septembre 2012);

**ATTENDU QUE** les impacts pour l'environnement pourraient potentiellement être positifs, mais qu'il manque certaines données et éléments du projet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

**DE REPORTER** l'analyse de cette demande de dérogation mineure afin d'obtenir un avis juridique et/ou urbanistique concernant l'assujettissement du projet au règlement de PIIA en ce qui a trait au 60% d'espaces destinés aux fins de conservation du milieu naturel (et l'étude sur la valeur écologique desdits espaces afin de pouvoir les identifier).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-06-182**

**10.4 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée 12 mai 2021;

**ATTENDU QUE** les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

**ATTENDU** la recommandation du CCU à l'égard de ces demandes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'accepter, conformément aux résolutions adoptées par le CCU lors de l'assemblée du 12 mai 2021 jointes aux présentes pour en faire partie intégrante, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- La construction d'une résidence au 34 rue de la Sapinière (lot 4 499 770);
- La rénovation d'une résidence au 144 rue Principale (lot 4 380 062);
- L'agrandissement d'une résidence unifamiliale au 426D chemin George-Bonnallie (lot 4 498 498);
- L'agrandissement d'une remise au 118 rue Martin (lot 4 380 480);
- L'agrandissement d'une résidence unifamiliale au 65 rue Martin (lot 4 380 266);
- La rénovation d'une résidence au 18 chemin du Ruisseau (lot 4 379 863);
- L'agrandissement d'un garage détaché au 482 rue Principale (lot 4 398 375);
- L'ajout d'un solarium au 60 rue de Villebois (lot 5 202 436);
- La construction d'un garage détaché au 26 chemin du Pic-de-l'Ours (lot 6 406 255);
- La construction d'une résidence au 682 chemin du Contour (lot 4 380 525);
- La construction d'une résidence unifamiliale au 48 chemin du Pic-de-l'Ours (lot 6 394 717);
- L'agrandissement d'une résidence unifamiliale au 27 rue du Bourg (lot 4 379 909);
- La construction d'une remise au 110 chemin Gilbert (lot 6 252 907);
- La construction d'une remise au 1175 chemin des Diligences (lot 4 380 576);
- L'agrandissement d'une résidence unifamiliale au 6 rue Cabana (lot 4 379 695);
- La construction d'un garage détaché au 92 rue de l'Horizon (lot 4 398 932);
- La rénovation d'une résidence unifamiliale au 590 rue Principale (lot 4 380 447);
- La rénovation d'une résidence unifamiliale au 11 rue de l'Entente (lot 2 237 349);
- L'agrandissement d'une résidence au 18 rue d'Andromède (lot 2 239 095);
- La rénovation d'une résidence unifamiliale au 349 rue Principale (lot 4 380 156).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-06-183**

**10.5 Adoption du Règlement numéro 2021-06 amendant le Règlement de zonage no 2012-08**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman a adopté le règlement de zonage n° 2012-08;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), de modifier son règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> février 2021 et que le premier projet de règlement a été adopté à cette même séance;

**ATTENDU QUE** suite à la consultation écrite tenue du 12 février 2021 au 27 février 2021 le deuxième projet de règlement a été adopté le 6 avril 2021;

**ATTENDU QU'**aucune demande de participation à un référendum n'a été déposée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

**D'**adopter le *Règlement 2021-06 amendant le Règlement de zonage no 2012-08* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

**ET DE** transmettre copie du règlement à la MRC de Memphrémagog afin d'obtenir le certificat de conformité requis par la *Loi*.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**Résolution  
2021-06-184**

**10.6 Adoption du Règlement no 2021-11 amendant le Règlement de construction no 2013-06**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman a adopté le règlement de construction n° 2013-06;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), de modifier son règlement de construction;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite retenir les eaux de ruissellement et traiter les eaux pluviales au niveau d'un terrain (contrôle à la source), avant qu'elles n'atteignent le réseau hydrographique (cours d'eau et fossés de chemins);

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 avril 2021 ;

**ATTENDU QU'**une consultation écrite a été tenue du 28 avril au 13 mai 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

**D'**adopter le *Règlement no 2021-11 amendant le Règlement de construction no 2013-06* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

**ET DE** transmettre copie du règlement à la MRC de Memphrémagog afin d'obtenir le certificat de conformité requis par la *Loi*.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**11. VARIA**

La conseillère, Nathalie Lemaire, informe les citoyens des différentes activités de la municipalité dont le grand ménage qui a eu lieu les 8 et 9 mai, les inscriptions en cours pour le camp de jour, le soccer et la balle molle, les activités à la bibliothèque, le Club de lecture TD, la journée de la pêche qui se tiendra le 3 juillet, le concert Orford sur la route qui se tiendra le 7 juillet à 19h30 et les activités des Correspondances d'Eastman qui seront annoncés officiellement au cours des prochaines semaines.

La conseillère Heidi Fortin félicite et remercie les pompiers de leur bon travail lors de l'incendie sur la rue Principale.

Le conseiller Carol Boivin avise la population que le conteneur de verre sera prochainement déplacé et qu'ils seront avisés via le site web de la Municipalité.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

En raison de la présentation à huis clos en visioconférence de la séance du Conseil, les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions par courriel.

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe informe le Conseil des questions reçues et abordant les sujets suivants :

- Le bassin de la Mésange et la réhabilitation de la baie de la Mésange;
- Les séances en présentiel ou en direct et l'heure limite pour la période de questions;
- L'emplacement du conteneur de verre;
- La demande de dérogation mineure relative à la possibilité de construire sur des lots modifiés après la date d'entrée en vigueur du règlement de zonage no 2012-08, sur le chemin du Haut-Boisé, sur les lots 2 235 906, 2 235 910, 2 235 912 et 2 456 727;
- La position des élus par rapport à la demande de moratoire de la pétition « pour un développement vert, durable et réfléchi à Eastman »;
- Les plages publiques;
- L'ajout d'une pancarte de stationnement interdit devant le parc rue Martin;
- Le dynamitage, le paysage d'intérêt supérieur, les droits acquis de construction;
- Projet domiciliaire – Mont Lilly Butters

### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La conseillère Nathalie Lemaire propose de lever la séance du conseil à 21h42.

Yvon Laramée  
Maire

Lise Coupal  
Directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe

*« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*